

# Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.12.2025

Version: 2.0

Date / Version précédente: 30.06.2025

Version précédente: 1.0

Produit: **Zarpa**

(ID Nr. 30854680/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.12.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

#### **Zarpa**

Numéro d'enregistrement 38785P/B  
phytopharmaceutiques:

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:  
BASF SE  
67056 Ludwigshafen  
GERMANY

Adresse de contact:  
BASF Belgium Coordination Center Comm.  
V.  
Drève Richelle 161 E Bte 43  
1410 WATERLOO, BELGIUM

---

Téléphone: +31 26 371 71 71  
adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum

+ 32 70 245 245

Numéro d'urgence international:

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

#### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

#### Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.

Pictogramme:



Mention de Danger:

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P261

Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation.

P280

Porter des gants et des vêtements de protection.

Conseils de prudence (Intervention):

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

P333 + P313

En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

## 2.3. Autres dangers

### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide

#### Ingrédients soumis à réglementation

5-ethyl-6-octyl[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine

Teneur (W/W): 5,76 % Aquatic Chronic 1  
Numéro CAS: 865318-97-4 H410

Substance avec limite d'exposition  
professionnelle EU

Monopotassium phosphite

Teneur (W/W): < 35 % Eye Irrit. 2  
Numéro CAS: 13977-65-6 H319

phosphonate de dipotassium

Teneur (W/W): < 10 % Eye Irrit. 2  
Numéro CAS: 13492-26-7 H319  
Numéro-CE: 236-809-2

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

|  |  |
|--|--|
| Teneur (W/W): < 0,005 %                            | Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)  |
| Numéro CAS: 2682-20-4                              | Acute Tox. 3 (par voie orale)  |
| Numéro-CE: 220-239-6                               | Acute Tox. 3 (par voie cutanée)  |
| Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2120764690-50 | Skin Corr. 1B<br>Eye Dam. 1<br>Skin Sens. 1A<br>Aquatic Acute 1<br>Aquatic Chronic 1<br>Facteur M - aigüe: 10<br>Facteur M - chronique: 1<br>H330, H317, H314, H301 + H311, H400, H410<br>EUH071 |
| Numéro INDEX: 613-326-00-9                         | <u>Les limites de concentrations spécifiques</u><br>Skin Sens. 1A: >= 0,0015 %   |

#### propane-1,2-diol

|  |
|--|
| Teneur (W/W): < 5 %                                |
| Numéro CAS: 57-55-6                                |
| Numéro-CE: 200-338-0                               |
| Numéro d'enregistrement REACH:<br>01-2119456809-23 |

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitements: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:  
eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés phosphorés, oxydes de soufre, oxydes de sodium, composés halogénés  
Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 36 Mois

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

865318-97-4: ametoctradin  
VME 28,21 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

| Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide  
Etat physique: liquide  
Couleur: beige clair à ocre  
Odeur: inodore  
Seuil olfactif: non applicable, odeur non perceptible.

Point de fusion: non applicable  
Point d'ébullition: env. 100 °C

Données se rapportant au solvant

Inflammabilité: non inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair:

Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.

Température d'auto-inflammation: 355 °C

Décomposition thermique: 120 - 310 °C, 150 kJ/kg

(température Onset)

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

Valeur du pH:

env. 5 - 7  
(CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)

Viscosité, cinématique: env. 56 mm<sup>2</sup>/s  
(40 °C)

(calculé à partir de viscosité dynamique)

Viscosité dynamique: env. 80 mPa.s  
(20 °C, 100 1/s)

Thixotropie: non thixotrope

Solubilité dans l'eau: dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur: env. 23 hPa  
(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,30 g/cm<sup>3</sup>  
(20 °C)densité de vapeur relative (air):  
non déterminé

### Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

## 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

#### Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

#### Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:  
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 5,6 mg/l

Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non irritant pour les yeux et la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 2-méthylisothiazol-3(2H)-one*

Données expérimentales/calculées:

*test de Buehler cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)*

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

**Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)**

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

**Danger par aspiration**

| non applicable

**Effets interactifs**

Pas de données disponibles.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

**Autres informations**

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 100 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

CE10 (72 h) 36 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

*Données relatives à :5-ethyl-6-octyl/[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine*

*Effets chroniques sur invertébrés aquat.:*

*NOEC (21 j) 0,044 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)*

## **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :5-ethyl-6-octyl/[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Suivant les critères de l'OCDE le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable (inherently biodegradable).*

## **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :5-ethyl-6-octyl/[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration(FBC): 197 - 202, *Lepomis macrochirus**

*L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

## **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :5-ethyl-6-octyl/[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-7-amine*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances répertoriées dans le règlement (UE) 2024/590 relatif à des substances qui détruisent la couche d'ozone.

### Résultats de la PMT et de l'évaluation vPvM

Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères PMT.  
Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères vPvM.

### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro  
d'identification: UN3082

Nom d'expédition des  
Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AMÉTOCTRADINE)

Classe(s) de danger pour le  
transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.12.2025

Version: 2.0

Date / Version précédente: 30.06.2025

Version précédente: 1.0

Produit: **Zarpa**

(ID Nr. 30854680/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.12.2025

Dangers pour  
l'environnement: oui  
Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**RID**

Numéro ONU ou numéro  
d'identification: UN3082  
Nom d'expédition des  
Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AMÉTOCTRADINE)

Classe(s) de danger pour le  
transport: 9, EHSM  
Groupe d'emballage: III  
Dangers pour  
l'environnement: oui  
Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport fluvial intérieur****ADN**

Numéro ONU ou numéro  
d'identification: UN3082  
Nom d'expédition des  
Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (AMÉTOCTRADINE)

Classe(s) de danger pour le  
transport: 9, EHSM  
Groupe d'emballage: III  
Dangers pour  
l'environnement: oui  
Précautions particulières à  
prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche**  
Non évalué**Transport maritime****IMDG**

|   |  |                             |   |
|---|--|-----------------------------|---|
| Numéro ONU ou numéro<br>d'identification: | UN 3082  | UN number or ID<br>number:  | UN 3082   |
| Nom d'expédition des<br>Nations unies:    | MATIERE<br>DANGEREUSE DU<br>POINT DE VUE DE<br>L'ENVIRONNEMENT | UN proper shipping<br>name: | ENVIRONMENTAL<br>LY HAZARDOUS<br>SUBSTANCE,<br>LIQUID, N.O.S. |

**Sea transport****IMDG**

NT, LIQUIDE,  
N.S.A.  
(AMÉTOCTRADIN  
E)

(AMETOCTRADIN)

|  |                            |                               |                              |
|--|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM                    | Transport hazard class(es):   | 9, EHSM                      |
| Groupe d'emballage:                                    | III                        | Packing group:                | III                          |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui<br>Polluant marin: OUI | Environmental hazards:        | yes<br>Marine pollutant: YES |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | EmS: F-A; S-F              | Special precautions for user: | EmS: F-A; S-F                |

**Transport aérien****Air transport**

## IATA/ICAO

## IATA/ICAO

|  |  |                          |   |
|--|--|--------------------------|---|
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3082  | UN number or ID number:  | UN 3082   |
| Nom d'expédition des Nations unies:    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT<br>NT, LIQUIDE,<br>N.S.A.<br>(AMÉTOCTRADIN<br>E) | UN proper shipping name: | ENVIRONMENTAL HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.<br>(AMETOCTRADIN) |

|  |         |                             |         |
|--|---------|-----------------------------|---------|
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM | Transport hazard class(es): | 9, EHSM |
| Groupe d'emballage:                    | III     | Packing group:              | III     |
| Dangers pour l'environnement:          | oui     | Environmental hazards:      | yes     |

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

#### **Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

#### **Autres informations**

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

---

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E2

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Pour le détail des phrases selon le Règlement (CE) N° 1107/2009 ou le Règlement (UE) N° 547/2011 (e.g. phrases SP types indiquant les mesures de sécurité): veuillez consulter l'étiquette du produit.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

|                 |  |
|-----------------|--|
| Skin Sens.      | sensibilisation de la peau   |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique  |
| Eye Irrit.      | Irritation des yeux  |
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë   |
| Skin Corr.      | Corrosion cutanée  |
| Eye Dam.        | Des lésions oculaires graves   |
| Aquatic Acute   | Danger pour le milieu aquatique - aigu   |
| H317            | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H411            | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                           |
| EUH401          | Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| H410            | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                      |
| H319            | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H330            | Mortel par inhalation.   |
| H314            | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux   |
| H301 + H311     | Toxique par ingestion ou par contact cutané.   |
| H400            | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| EUH071          | Corrosif pour les voies respiratoires.   |

### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 01.12.2025

Version: 2.0

Date / Version précédente: 30.06.2025

Version précédente: 1.0

Produit: **Zarpa**

(ID Nr. 30854680/SDS\_CPA\_BE/FR)

date d'impression 02.12.2025

coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédictive sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.